

CONTRAT DE PRET EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE

La coopération internationale en images Concours Photographique QSF 2006



Équiterre a organisé un concours photographique en partenariat avec le ministère des Relations internationales (MRI) et l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), sous le thème de la solidarité internationale, du commerce équitable et de la consommation responsable, s'adressant à l'ensemble des stagiaires Québec Sans Frontières (QSF) : le programme QSF permet aux jeunes Québécoises et Québécois de 18 à 35 ans de réaliser des stages de solidarité dans les pays du Sud. L'exposition du Concours photo QSF 2006 est composée des dix photographies gagnantes et a pour but la sensibilisation et la promotion à la solidarité internationale, au commerce équitable et à la consommation responsable afin de faire découvrir les projets québécois de coopération à l'étranger.

1. COORDONNÉES DE LA PERSONNE CONTACT

Nom:

Adresse :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

2. CONTENU DE L'EXPOSITION *Concours Photographique QSF 2006*

- 10 photographies 11"x 14", laminées sur masonite.
- 11 panneaux d'une grandeur maximale de 9"x 12": 10 textes explicatifs du stage (rédigés par les stagiaires) et un texte de présentation de l'exposition.

3. DUREE DU CONTRAT

L'exposition photographique est prêtée pour la période du :

_____ au _____.

Après la période ci-haut mentionnée, des frais de retard de 20\$ par jour seront à la charge du locateur.

Prenez note, qu'une fois votre contrat envoyé, Équiterre vous confirmera que l'exposition photographique est bien libre pour la période où vous souhaitez l'emprunter.

4. FRAIS D'ENTRETIEN ET DE GESTION

Le locataire s'engage à verser un montant de 50\$ pour les OBNL et 100\$ pour les entreprises pour une période de deux semaines.

5. FRAIS DE TRANSPORT ET DE MANUTENTION

Le locataire s'engage à assumer les frais de transport ou de manutention de l'exposition photo :

1) Du bureau d'Équiterre, situé à Montréal au 2177 rue Masson, bureau 206, jusqu'au lieu de l'exposition.

2) Du lieu de l'exposition au bureau d'Équiterre.

Dans le cas où l'exposition serait laissée au terminus d'autobus ou à la gare de Montréal, les coûts de transport jusqu'au bureau d'Équiterre sont assumés par le locataire.

6. RESPONSABILITÉ DE L'EXPOSITION PHOTO

Le locataire est totalement responsable du contenu de l'exposition photo (mentionné au point 2) durant la durée du contrat (mentionné au point 3) et de la période de retard ou de transport. De ce fait, le locataire s'engage à assumer les coûts relatifs à la réparation ou au remplacement du matériel endommagé ou volé.

7. ASSURANCE

Le prêt de l'expo photo n'inclut pas un contrat d'assurance. L'assurance est à l'entière discrétion du locataire et la valeur de l'exposition photo s'élève à **650\$**.

8. VISIBILITÉ D'ÉQUITERRE

Le locataire s'engage à exposer le **panneau de présentation de l'exposition**.

JE, _____, DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU PRÉSENT CONTRAT, ET ACCEPTE LES MODALITÉS ASSOCIÉES AU CONTRAT DE LOCATION DE L'EXPOSITION *Concours photographique QSF 2006*.

Signature du contractant

Date

SVP, retournez le formulaire à l'attention de, ou pour obtenir de plus amples informations, contactez:

ÉQUITERRE a/s Commerce équitable
2177, rue Masson, bureau 206
Montréal, Québec, H2H 1B1
Téléphone : (514) 522-2000, poste 298
Télécopieur : (514) 522-1227
equitable@equiterre.qc.ca

